3 avenue Marie Reynoard – 38100 GRENOBLE
04.76.84.56.52
info@formasup-ida.com

CIRCUIT D'INSCRIPTION EN APPRENTISSAGE

Rentrée 2021

Employeurs Publics

Etapes	Quand ?	Qui ?	Quoi ?
1	Le candidat est admissible dans la formation	Université / Ecole	**Transmet le lien de la fiche de préinscription** au candidat pour compléter l'onglet « Apprenti-e ».
2	Le candidat reçoit le lien de la fiche de préinscription (fdp)	Apprenti-e	**Saisie en ligne sa partie de la fiche de préinscription** ce qui permettra après validation de réserver sa place en apprentissage. Transmission du lien de la fiche de préinscription à l'entreprise d'accueil.
3	Après réception du lien de la fdp	Employeur	**Saisie en ligne sa partie de la fiche de préinscription** ce qui permettra de préparer le contrat d'apprentissage ainsi que la convention de formation.
4	Après réception de la fdp validée par l'entreprise	Université / Ecole	**Valide la fiche de préinscription** ce qui permettra de certifier les missions et les prérequis.
5	Après validation de la fdp par l'Université ou l'Ecole	Employeur	**Prend contact avec le CFA FormaSup IDA** pour connaître le coût de la formation à financer.
6	Après validation de la fdp par l'Université ou l'Ecole	**CFA FormaSup IDA**	**Transmet à l'employeur un mail de procédure** comprenant : • Un contrat d'apprentissage (CERFA FA 13) prérempli = Contrat de travail • Une convention de formation signée et tamponnée par le CFA • Un calendrier d'alternance • Une fiche RNCP
7	A réception du mail de procédure du CFA FormaSup IDA	Employeur + Apprenti-e + parents ou tuteur, si l'apprenti est mineur	**Signent** le contrat d'apprentissage (CERFA FA13) en 2 exemplaires originaux = contrat de travail
		Employeur	**Etablit** une Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) et **prend rendez-vous** pour la visite d'information et de prévention. **Signe** la convention de formation. **Envoie** au CFA FormaSup Isère Drôme Ardèche : • le contrat d'apprentissage signé des parties • la convention de formation signée et tamponnée
8	Dès réception du contrat d'apprentissage	**CFA FormaSup IDA**	**Vise** le contrat d'apprentissage et le **retourne** à l'employeur.
9	Dès réception du contrat d'apprentissage visé	Employeur	**Transmet** le contrat à la **DREETS (anc. DIRECCTE),** dans un **délai de 5 jours à partir de la date d'exécution du contrat au plus tard,** avec l'ensemble des **pièces justificatives.**
10	Dès réception du dossier	DIRECCTE	**Procède** à la vérification du dossier. *S'il est constaté que l'une au moins de ces conditions n'est pas satisfaite, le dépôt du contrat d'apprentissage est refusé. Ce refus est notifié aux parties ainsi qu'au centre de formation d'apprentis. La notification précise le motif du refus.* **Dispose** de **20 jours** pour statuer sur le dossier. **La non réponse vaut acceptation** **Dépose** le contrat, par voie dématérialisée, auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle.

Fdp = Fiche de préinscription
Mise à jour du 01/09/21, sous réserve de modification